

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 MARS 2016**

## **I - VERIFICATION DU QUORUM**

**PRESENTS** : Ammon Micheline, Blanchard Christian, Cotte Frédéric, Desouche Jean-Laurent, Dufaure de Citres Bruno, Eparvier Bernard, Escoffier Valérie, Fayard Elisabeth, Forand Christian, Gaude Yolande, Goret Guillaume, Lardon Annie, LARGERON Frédéric, Moulin Bruno, Rancon Lauriane, Rasclé Nadine, Rouchon Patrick, Salgado Emmanuel, Vicens Michèle.

**Absents excusés** : Bernard BRUYERE, Cécile MARCUCCI, Solange OLIVIER PEVEL

**Absents non excusés** : Forestier Frédéric (Cf Démission voir questions diverses)

**Pouvoirs** : Bernard BRUYERE à Mr Bruno MOULIN, Cécile MARCUCCI à Mme Lauriane RANCON, Solange OLIVIER PEVEL à M Emmanuel SALGADO

Mr BLANCHARD présente ses sincères condoléances à Mr Bernard BRUYERE pour le décès de sa maman.

## **II - NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr le Maire propose Guillaume GORET.

## **III - APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2015**

Approuvé à l'unanimité

## **IV - LECTURE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- Le tarif du ramassage scolaire pour deux familles (Le Grand Roure) pour utilisation du service à partir du 29/02/2016 (au lieu du trimestre entier) : participation de 20 euros pour une famille d'un enfant et de 60 euros pour une famille de quatre enfants.
- Création d'un CDD pour le poste de responsable/gestionnaire du camping avec avantages en nature : recrutement de Mme Florence BOURAUD pour la gestion du camping La Fressange à partir du 21 mars 2016 jusqu'au 17 octobre 2016 inclus, pour un salaire de 1400 euros net et 465 euros d'avantages en nature concernant le logement (loyer et consommation d'eau et d'électricité), un téléphone portable sera mis à sa disposition à partir 9 avril 2016. Le coût mensuel pour le budget du camping pour ce CDD est de 2839,02 euros charges comprises.

## **V - VOTE DES TAUX 2016 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

- Mr BLANCHARD rappelle les taux des bases depuis 2010. Il propose de maintenir les taux pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2016. M BLANCHARD présente les taux des communes des alentours et procède au vote du taux.

### **VOTE : Approuvé à l'unanimité pour le maintien des taux actuels.**

- Mr MOULIN informe le conseil que la communauté de communes a voté une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 7,99 % à 8,49%. Cette augmentation est destinée à l'amortissement d'une nouvelle alvéole au centre d'enfouissement de ST JUST MALMONT.
- Mr COTTE confirme l'information et rajoute que l'alvéole a une durée de vie de 4ans. De plus, le SICTOM s'est rapproché de l'ATRIUM au-dessus du Puy afin d'expédier les déchets qui pourront être transformé à 90% en compost ce qui permettra d'augmenter la durée de vie des alvéoles.

## **VI – VOTE BUDGETS PRIMITIF 2016**

### **Budget de la commune**

- Au niveau du fonctionnement, le budget atteint les 2 752 866 euros sur l'année 2016. Dans les grandes lignes pour les dépenses, il intègre la hausse de l'électricité de l'éclairage public des nouveaux postes, la baisse des fournitures administratives (achat de cartouches d'encre des écoles qui ne sera plus pris en charge par la mairie), renouvellement des manuels scolaires des CP, CE1 et CE2, entretien du stade ST ROCH et nettoyage du bois du parcours de santé, diminution des matériaux de déneigement car hiver clément, augmentation des formations du personnel technique pour leur CACES, avancements de grade, départs en retraite, participation au SDIS. A ce sujet, la communauté de communes étudie pour pouvoir prendre la compétence pour régler la participation des communes au SDIS qui permettrait d'avoir une bonification des dotations afin d'avoir un gain de 70 000 à 80 000 euros pour la CCLS (en travail pour l'instant).
- Mr MOULIN informe le conseil que la communauté de communes a voté la diminution des indemnités des présidents et vice-présidents de 10 %. Il demande si les élus désidériens ont l'intention de conserver sur leur indemnité la majoration de chef-lieu de canton qui n'a plus lieu d'être. Mr BLANCHARD répond que les élus ont encore la possibilité de percevoir cette majoration jusqu'à la fin du mandat.
- En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les travaux en régie ont diminué suite à l'intervention de la trésorerie, augmentation des entrées piscine, les bases des taxes, les attributions de compensations, les taxes pylônes.
- Au niveau de l'investissement, les projets à engager : au gymnase, remplacement d'agrès, contrôle d'accès par badge, remplacement du système d'éclairage défectueux par un éclairage à LED, des tribunes télescopiques et amovibles. Au stade ST ROCH, des cages de foot pour jouer en travers ainsi que des barrières bois pour l'entrée du tennis, jeux d'enfants au plan d'eau. A la piscine, remplacement du système de chlorification des bassins car non-conforme suite à un problème d'usure prématurée. Pour le budget des services techniques, une benne AMPIROL, une tondeuse, un échafaudage. Pour le budget culture, début des études pour l'aménagement de

la halle. Pour le budget école, ramener des arbres dans l'école. Pour le budget travaux, accès aux services techniques, aménagement du carrefour de la mairie, propriété Bergeron, réfection passage piétons, dos d'ânes, panneaux de signalisation. Mr BLANCHARD présente la suite du budget avec un total de dépenses engagées de 813 317 euros.

- Mr MOULIN demande si pour Bergeron, il y a un accord avec les voisins (cofinancement), Mr SALGADO répond qu'il va recevoir le bureau d'étude afin d'affiner le PUP et par la suite, il rencontrera les voisins afin de se mettre d'accord sur les taux et l'utilisation des voiries et réseaux. Cette année, on s'occupera du haut et l'année prochaine, si tout va bien, le bas.
- Mr MOULIN demande si ce sera un financement commun.
- Mr BLANCHARD répond que cela le sera.
- Pour les recettes de l'investissement, lame et étrave, la cession Bergeron, la cession du local de l'usine Vidal, cession Claire Joie, récupération FCTVA, taxe d'aménagement. Mr LARGERON demande pourquoi les cessions Claire Joie et la pépinière apparaissent alors qu'elles ne figuraient pas dans le DOB. Mr BLANCHARD répond qu'il était écrit dans le DOB que d'autres cessions étaient en cour. Mr MOULIN rajoute que le conseil aurait pu en débattre lors de la présentation du DOB.
- Afin d'avoir l'équilibre sur 2 532 504 euros, il est nécessaire d'inscrire à l'emprunt un montant de 641 575 euros.
- Mme RASCLE demande pourquoi la CCLS fait apparaître le PAP dans son budget et pas la mairie de ST DIDIER EN VELAY et si ce n'est pas une obligation de le faire apparaître cette année. Mr BLANCHARD répond qu'il n'y a aucune obligation, on aura une réponse au mois d'avril du conseil d'état, on pourra prendre une décision modificative du budget mais pour l'instant nous n'avons pas de certitude. Mme RANCON ajoute qu'elle espère l'enfouissement et qu'on ne fera pas passer le bien être des Désidériens pour de l'argent et que tant que ce n'est pas passé en conseil d'état, elle ne voit pas pourquoi il faudrait intervenir là-dessus.
- Mr LARGERON revient sur l'inscription sur le budget de Claire Joie et de la pépinière qui n'a pas été débattu au DOB. Mr BLANCHARD répond que cela a été annoncé au conseil du 6 juillet 2015 : vente de biens communaux et l'usine Vidal a été évoquée.
- Mme RASCLE fait remarquer que l'on marque un emprunt de plus de 600 000 euros et qu'on ne pourra pas tout réaliser, elle demande quelles sont les priorités.
- Mr BLANCHARD répond que les priorités sont le pôle médico-social, il y a des sommes engagées, que certaines sommes ont été inscrites mais que l'on va essayer de faire durer le matériel existant tant que possible (tondeuse). La commission finance va travailler sur la renégociation de certains prêts qui arriveront à échéance en 2021 où les remboursements sont importants chaque année (lissage de la dette), du coup nous pourrons réaliser d'autres emprunts selon les dires de la trésorière. Rien n'est inscrit sur le cinéma, mais il est prévu de faire quelque chose et financé en partie par la vente de la cession Claire Joie et de la pépinière et par également le plan d'accompagnement de projet si on l'obtient. Il faut essayer de travailler sur tous les points notamment sur la sécurisation.

Mr COTTE informe le conseil qu'il travaille beaucoup avec Serge FOURNEL et les services techniques et qu'ils ont beaucoup de travail. Ils ont des matériels vieillissants. Il félicite le travail effectué par les services techniques. Il faut faire quelque chose pour le cinéma car il est utilisé

par beaucoup de personnes (théâtre, écoles...).

**VOTE Budget de la commune : 5 votes contre, approuvé à la majorité.**

– Budget du camping municipal

- Au niveau du fonctionnement, il s'équilibre à 153 706,05 euros.
- Pour les dépenses, concernant les panneaux publicitaires, M LARGERON demande si l'on peut en mettre sur la RN88.
- Mr DUFAURE DE CITRES répond que pour l'instant il n'y a pas eu de demande pour l'enlever et qu'étant donné que le panneau se trouve sur le domaine privé, on a le loyer à payer.
- Pour les recettes, locations des divers chalets, tentes lodges, HLL ...
- Pour l'investissement, quelques remboursements d'emprunts, du matériel détérioré, 5 téléviseurs qui passeront par le satellite car nous sommes en zone d'ombre au niveau du camping et des travaux d'embellissement.

**VOTE Budget camping : Approuvé à l'unanimité**

– Budget assainissement :

- En ce qui concerne le fonctionnement, on retrouve la participation du SIVOM de 14100 euros, remboursement d'emprunt, déficit reporté. Pour un total de dépenses de 211 685 euros. Qui s'équilibre avec les recettes de fonctionnement, versement de Veolia, participation de la commune.
- Pour l'investissement 187 302 euros, emprunt, immobilisations travaux, déficit reporté.

Mr SALGADO donne des précisions sur les travaux, ils consistent à enlever l'eau de pluie du gymnase et du collège. Il informe aussi que l'étude au niveau du SIVOM est terminée et les conseils municipaux de St Didier et de La Séauve seront invités à une réunion d'information sur le futur de la station d'épuration du Bouchet.

**VOTE Budget assainissement : Approuvé à l'unanimité**

– Budget eau :

- En ce qui concerne le fonctionnement, pour les dépenses, contribution, participation SIVOM, emprunts s'équilibrent à 67 607 euros avec les recettes (versement Véolia...).
- Au niveau de l'investissement, remboursement d'emprunt, travaux divers. Pour un total de 262 262 euros qui s'équilibrent en recette.
- Mr SALGADO précise qu'avec la loi Notre, la communauté de communes devrait récupérer la compétence assainissement et eau et les communes n'auraient plus ces budgets, le préfet n'a pas encore donné d'éléments. Il y a également une conduite vétuste entre le faubourg Laffont et le collège Roger Ruel à réparer.
- Mr LARGERON demande où nous en sommes au niveau du maillage.

- Mr SALGADO répond qu'il se fera naturellement quand la CCLS aura pris la compétence, les études et les chiffrages sont prêts.

#### **VOTE Budget eau : Approuvé à l'unanimité**

##### **- Budget cimetièrre :**

- Ce budget cimetièrre doit être transféré au budget de la commune. Il y a un excédent de fonctionnement global de 1 087 euros qui doit être transféré au budget principal de la commune. Approbation de cette écriture comptable.

#### **VOTE Budget cimetièrre : Approuvé à l'unanimité**

### **VII – CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE**

- Mr LIOGIER Mathieu a signé un contrat d'avenir le 2 mai 2013 pour une durée de trois ans, son contrat arrive à terme le 1 mai 2016. Il souhaiterait intégrer le service technique dès la fin de son contrat soit à partir du 2 mai 2016.
- Mr BLANCHARD propose de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet au 2 mai 2016.
- Mr MOULIN s'interroge sur le bienfait au budget de la commune de créer un nouveau poste alors que la commune cherche à faire des économies.  
Mr COTTE répond qu'il s'agit d'un renouvellement de personnel suite au départ à la retraite, et autres. Il ajoute que la commune a besoin de personnels formés et qu'il faut donner la chance aux jeunes.

#### **VOTE : Approuvé à l'unanimité**

### **VIII – CREATION POSTE TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE**

- Suite à la réussite à l'examen d'accès au grade de Technicien Principal de 2ème classe par voie de promotion interne de Mr FOURNEL Serge, il est proposé de créer ce poste au 1 août 2016. Son augmentation de salaire représentera 27,78 euros brut mensuel. Il sera alors stagiaire pendant un an et devra participer à une formation de 10 jours.

#### **VOTE : Approuvé à l'unanimité**

### **IX – SUBVENTION TRANSPORT CLASSE PISCINE FRANCOISE DOLTO**

- Mr BLANCHARD rappelle la délibération du 3 juillet 2013 pour le versement d'un forfait de 6 € par élève participant à la classe piscine pour la prise en charge du transport. Il rappelle également la délibération du 22 octobre 2014 reconduisant le même forfait pour l'année 2014/2015.
- Aujourd'hui l'école Françoise Dolto pour l'année 2015/2016 demande la gratuité pour l'activité piscine pour les familles se référant aux circulaires scolaires nationales.
- Pour l'année 2014-2015, la mairie a versé 606 euros. Pour l'année 2015-2016, en cas de vote favorable, la mairie devra verser 1637,50 euros.

- Mme GAUDE précise qu'il s'agit d'une circulaire nationale et qu'on est obligé de donner la gratuité concernant le transport scolaire pour l'activité de natation.
- Mr BLANCHARD n'ayant pas cette circulaire en sa possession, propose de reporter le vote à un prochain conseil afin de pouvoir diffuser celle-ci auprès des membres du conseil.
- Mr MOULIN demande si cela concerne également l'école privée, Mr BLANCHARD répond que cela n'est pas forcément obligatoire, si une demande est faite il faudra l'étudier.

#### **X – CONVENTION AVEC LOIRE PROFESSION SPORT**

- Il est proposé de confier le recrutement du personnel de surveillance de la piscine à « Loire Profession Sport ».
- Les tarifs 2016 seront de 25 euros pour l'adhésion, de 21,13 euros par heure (frais de gestion compris) pour les BEESAN et les BPJEPS AAN et de 18,40 euros par heure (frais de gestion compris) pour les BNSSA.

**VOTE : Approuvé à l'unanimité**

#### **XI – DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE 21 à FOUR**

- Mr SALGADO prend la parole et précise qu'il s'agit d'un dossier datant de 2007. Il remercie Mr BESSETTE Gérard pour son étude bénévole suite à sa nomination de commissaire enquêteur lors du conseil du 10 septembre 2014.
- Mme RASCLE demande si la sortie du CD500 sera déplacée.
- Mr SALGADO précise qu'il faudra voir au nouveau PLU si une partie peut être pris en charge par le département.

**VOTE : Approuvé à l'unanimité**

#### **XII - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC : CARREFOUR MAIRIE**

- Mr SALGADO précise que le SEMEV propose un renforcement du réseau électrique pour l'Ehpad et le Bourg au niveau du carrefour de la mairie et que par la même occasion des travaux de reprise de l'éclairage public seront à prévoir. Le vote est destiné à accorder les travaux d'éclairage public qui seront précisés ultérieurement en commission.

**VOTE : Approuvé à l'unanimité**

#### **XIII – ATTRIBUTION MARCHES : MAITRE D'ŒUVRE ET BET FLUIDES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU POLE SOCIAL ET DU CHAUFFAGE MAIRIE**

Concernant le maître d'œuvre :

- Mr GALVANO : 10 000 euros, soit 6.67 %, planning très détaillé 3 mois de travaux, plans déjà validé par le CD43.
- W ARCHITECTE : 8 000 euros, soit 5.33 %, planning moins détaillé, 4 mois de travaux et 3

- mois d'études.
- Mr RASCLE : non répondu.

Après des explications sur les différentes offres, Mr BLANCHARD propose Mr GALVANO pour un gain de temps au vu de son planning et des plans d'esquisses déjà validés par le Conseil Départemental de la Haute Loire.

**VOTE : 5 abstentions, approuvé à la majorité**

Concernant les BET fluide :

- DOMOFLUIDE : 12 000 euros, tranche ferme 2 400 euros, tranche conditionnelle 4 500 euros. Soit un total de 18 900 euros HT.
- ACROBAT : 3 200 euros, tranche ferme 6 400 euros, tranche conditionnelle 2 200 euros. Soit un total de 11 800 euros HT.
- CLEMATIS : 2 700 euros, tranche ferme 7 700 euros, tranche conditionnelle 5 950 euros. Soit un total de 16 350 euros HT.

Après des explications sur les différentes offres, Mr BLANCHARD propose l'entreprise CLEMATIS.

**VOTE : 5 abstentions, approuvé à la majorité**

#### **XIV – VENTE DU TENEMENT COMMUNAL SITUE CHEMIN DE LA PEPINIERE**

- Mr BLANCHARD présente le tènement et les problématiques liées à l'entretien des bâtiments. Les services du domaine ont estimé, au 7 mars 2016, la valeur vénale du bien est estimée à 85000 euros à laquelle une somme de 40 364,40 euros (devis SDRTP du 11 mai 2015) est à déduire de ce montant pour le désamiantage.
- Il est proposé de délibérer sur le choix d'un futur acquéreur pour l'ensemble du tènement.
- La mairie a reçu deux propositions d'achat et les présente au conseil :
  - Mr D'ANTONA = 45 000 euros du 11 décembre 2015 confirmée le 29 mars 2016, celui-ci souhaiterait déménager des locaux situés sous la mairie et demande d'être exonéré des loyers pendant deux mois afin de pouvoir procéder à la remise en état du local vacant chemin de la pépinière. Mr BLANCHARD précise que cela permettrait de récupérer les locaux situés sous les parkings de la mairie, cela ferait des loyers en moins pour la commune mais éviterait dans un premier temps le remplacement des 4 portails vétustes et difficilement manœuvrables d'un coût de 20 000 €.
  - Mr SCHREINER = 40 000 euros du 29 mars 2016, celui-ci occupe actuellement déjà une partie des locaux situés chemin de la pépinière.
  - Une troisième proposition d'un bailleur social n'a pas été faite.
- Mme LARDON demande si le locataire actuel des lieux est prioritaire, Mr COTTE lui répond que l'on a l'obligation de lui proposer.

- Mme RANCON s'inquiète de la prolongation du bail de la société Désidérata si Mr D'ANTONA devient le propriétaire, Mr COTTE précise que le bail commercial court jusqu'en 2022 et que même si celui-ci n'est pas reconduit dans ces lieux, Mr D'ANTONA doit lui mettre à disposition des locaux dans les mêmes conditions (en participant au déménagement et avec le même loyer).
- Mr MOULIN fait une remarque sur la forme de la présentation au conseil et considère qu'il est prématuré de prendre une décision comme cela, prendre le temps d'analyser les offres et le bail, il dit que cette vente se fait un petit peu en catimini, le fait que rien n'ait été communiqué à l'avance cela lui paraît difficile de se prononcer ce soir. Mr MOULIN demande si l'on peut demander à Mr SCHREINER si son offre est valable ou s'il faut se décider aujourd'hui.
- Mr BLANCHARD donne la parole à Mr SCHREINER, présent dans la salle, qui présente sa situation et le bilan de son entreprise. Mr COTTE pense de son point de vue que l'entreprise reste fragile et conseille à celle-ci de rester locataire au vu de tous les travaux à réaliser.
- Mme RASCLE est plutôt pour la proposition de l'entreprise qui est sur place, qui a plusieurs ouvriers et qui se développe et donc lui donner la priorité.
- Mr LARGERON est du même avis que Mr MOULIN et propose d'attendre pour analyser les deux offres plus sereinement.
- Mr BLANCHARD demande au Conseil Municipal de passer au vote sur cette question ce soir : 13 pour. Mr MOULIN annonce que ce vote peut-être contestable au tribunal administratif par manque d'éléments qui auraient dû être transmis avant le Conseil Municipal. Ce vote ne passera pas, il s'est renseigné avant, il précise que l'on peut voter et qu'il fera un recours auprès du tribunal administratif.

**VOTE : 6 pour Mr D'ANTONA, 10 pour Mr SCHREINER, les abstentions n'ont pas pu être comptabilisées.**

- Après une certaine confusion dans la comptabilité des votes et plusieurs manifestations de personnes du public, Mr BLANCHARD propose de reporter le vote à un conseil municipal prochain afin de pouvoir mieux analyser le dossier et les deux propositions. Mr MOULIN intervient pour dire qu'il s'est abstenu mais qu'il y a eu un vote et que celui-ci est contestable. Mr MOULIN quitte la salle un moment, une interruption de séance est prononcée afin de signer les Budgets Primitifs 2016. Au retour de Mr MOULIN le conseil municipal reprend.

## **XV – VENTE CLAIRE JOIE**

- Mr BLANCHARD présente le cahier des charges pour le lancement d'un appel à candidature. Mr BLANCHARD lit le cahier des charges et précise les parcelles qui seront mises en vente.
- Le cahier des charges sera transmis aux membres du conseil pour le valider lors d'un prochain conseil.
- Mr MOULIN demande si l'on peut laisser s'exprimer le public nombreux sur le sujet de Claire Joie, Mr BLANCHARD donne la parole à M LAVAL, présent dans la salle et porte-parole du collectif contre la vente de Claire Joie, qui lit le courrier écrit en réponse au dernier conseil municipal.
- Mr MOULIN demande si on ne peut pas effectuer un référendum.

- Mr BLANCHARD rappelle l'historique de la chapelle et que la préfecture veut effectuer une fermeture administrative si les travaux ne sont pas réalisés.
- Mme RANCON rappelle que c'est elle qui avait parlé, lors d'un précédent conseil, de référendum et que ça avait fait rire pas mal de personnes.
- Ce cahier des charges sera transmis ultérieurement aux membres du conseil municipal pour prise d'une délibération.

## **XVI – QUESTIONS DIVERSES**

- Mr BLANCHARD présente la démission de Mr FORESTIER, membre du conseil municipal. D'après l'article L210 de la loi 2003-403 du 17 mai 2013, il sera proposé à Mme DARLINGTON Émilie d'intégrer le conseil municipal.
- Mr BLANCHARD remercie M FORESTIER pour son travail effectué notamment au niveau de la mise en place de l'ABS et Mme RASCLE regrette qu'il ait démissionné avant l'issue de cette étude.
- Offre d'emploi CUI adjoint technique de plus de 50 ans du 2 mai 2016 au 28 octobre 2016 pour des missions au gymnase, au camping et aux services techniques.
- Mr MOULIN évoque la sécurité au niveau de l'EPHAD, il y a un problème de circulation des piétons à ce niveau, endroit dangereux. Comment sécuriser ce passage ? Mr SALGADO répond qu'il est en train de regarder pour le sécuriser.
- Mr MOULIN a envoyé un courrier à tous les membres du conseil municipal au sujet d'une caméra qui aurait été installée par la mairie chez un Désidérien sans autorisation de la préfecture. Mr MOULIN se pose des questions sur la légalité de cette supposée caméra installée par la commune, Mr BLANCHARD précise que la commune n'a pas procédé à l'acquisition ni à l'installation d'un matériel de vidéosurveillance. Mr MOULIN émet un doute sur le montant de l'acquisition d'un NAS par la commune où le prix serait prohibitif (420 €) par rapport à des prix constatés sur des sites de vente en ligne, Mr BLANCHARD apporte au conseil municipal une facture contradictoire (400 €) datée de 2013, facture qu'il a eu l'autorisation de montrer, mais pas de lui la transmettre. Mr BLANCHARD clos la question et informe Mr MOULIN que celui-ci fasse le nécessaire s'il souhaite porter plainte sur cette question.

Mr BLANCHARD souhaite aux membres du Conseil Municipal une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.

Le Maire,

C. BLANCHARD.

